

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 JUILLET 2009

PRESENTS : M. Christian SIMON, Maire ;
M. SIEGWALD, Mmes METAL, GALIAN, M. DAMPENON, Melle MISTRE, MM. ESPENON,
EMERIC, LAUGIER, Maire-Adjoints ;
M. Gérard SIMON, MM. ALLAMANE, SUZZONI, Mme AUNON, MM. CORPORANDY,
ROQUEBRUN, Mmes MARTINEZ, DURAND, DAZIANO, DANIEL, TESSORE, PEREZ, FILIPPI, MM.
TROUBOUL, CODOMIER, COMBY, ROCHE, Conseillers Municipaux ;
Conformément à la loi, Mme GARCIA, M. ANDRIEU, M. SABATHE, Mme FACHE, Mme
CAHAIGNE, empêchés, ont été représentés par leur collègue M. LE MAIRE, M.
ROQUEBRUN, M. ROCHE, M. CODOMIER, M. TROUBOUL.

EXCUSEE : Mme HUBAUT

ABSENTE : Mme MOUSSAOUI

SECRETAIRE : Mme FILIPPI

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/06/2009 est adopté à l'unanimité.
M.TROUBOUL relève toutefois une contradiction entre le Procès Verbal et le Bulletin
d'information Municipal concernant la date butoir de remise d'article d'expression de
l'opposition. M. le Maire précise que l'article est à remettre en date du 8 de chaque mois.

MODIFICATION DU PLU

Rapporteur M. le Maire

A la majorité, le Plan Local d'Urbanisme de LA CRAU est modifié et mis à jour en fonction des
réserves ou recommandations du Commissaire Enquêteur.

Mme Hélène FLORY du cabinet LUYTON, présente les modifications intervenues sur le PLU
en diaporama à l'assemblée.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de LA CRAU a été approuvé le 26 Septembre 2007.

Par délibération, le Conseil Municipal engage une modification du PLU sur quelques points
mineurs, aussi bien au niveau du règlement écrit que du règlement graphique (zonage).

Les modifications concernent :

- Zones UA/UB – modifications du règlement
- Zone UC – modification de périmètre de zone et de règlement
- Zones UD/UE/UF/UH – modifications du règlement
- Zones 2AU/3AU – modifications du règlement et création d'un sous-secteur 3AUa
- Zones AUI/NI – modification de zonage et du règlement
- Zone A – modification du règlement
- Suppression de l'ER 25 – zone UC centre-ville
- Modification de l'emplacement réservé ER43 secteur Estagnol
- Création d'un emplacement réservé ER 56 Au Hameau de la Moutonne – zone UA
- Création d'un emplacement réservé ER 57 – voirie de desserte – zone UC
- Création d'un cheminement piétonnier dans le secteur des Tassys – zone U

Sur la zone UA, la principale modification concerne une autorisation de création de balcon en débord sur le domaine public, dans la limite de la largeur du trottoir en son point le plus faible, avec un maximum de 1m, et une interdiction de mur ainsi que des grilles traditionnelles imposées.

La notion de hauteur « sensiblement identique » a été supprimée au profit d'une hauteur établie à l'égout du toit de 12m, avec une possibilité de 15m sur un dernier niveau. Un retrait de 2m est obligatoire. Concernant l'aspect extérieur, la réalisation d'un double rang de génoises est également obligatoire. Les descentes d'eaux pluviales se feront en zinc ou en cuivre afin d'éviter le PVC.

Sur les zones UB, UC, et UD les constructions sur voirie ont été ramenées de 5 mètres à 3 mètres avec une implantation différente pour les garages, de 6 mètres à 5 mètres.

Un COS de 0,30 a été porté à 1 pour la création d'une maison de retraite, d'un foyer de personnes âgées ou tout autre équipement assimilé d'intérêt général.

Concernant les piscines, l'emprise au sol est non incluse dans les 20% autorisés. Par ailleurs, l'implantation des bassins, non prévue initialement, est portée à 2 mètres comme dans les autres zones.

Concernant les zones 1 AU – 1AUa (Patrimoine) 1AUb (Maunières– Longues – Gensolenne), le droit à construire est sans objet. Tel que cela est précisé dans le rapport de présentation, les zones AU « stricte » doivent envisager l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre d'une opération d'ensemble. La zone 2AUb, zone dite « alternative » bénéficie d'un droit à construire de 0,15. Les nouvelles constructions ne peuvent y être autorisées qu'à la condition de l'existence ou de la réalisation de tous les réseaux nécessaires au bon fonctionnement (voirie conforme, réseau AEP, EU, EDF....) Il est précisé que dans les zones 2 AUb, en l'absence de viabilité suffisante au bon fonctionnement du secteur, les autorisations de construire ne pourront être délivrées aussi longtemps que les équipements nécessaires à une desserte satisfaisante ne seront pas réalisés.

Concernant la zone d'activité 3AU, il a été défini avec précision les activités interdites et l'obligation d'une opération d'ensemble. Afin de permettre une évolution de la zone 3AUa, une autorisation de construction (Partie Est du chemin Long) sans obligation de raccordement au réseau d'assainissement est possible grâce à un dispositif autonome.

A la demande du Commissaire enquêteur, de certaines associations et sous la volonté de M. le Maire, des études ont été réalisées concernant la réalisation des stades de l'Estagnol. La suppression de la zone du Tennis des Peupliers (secteur de l'Estalle) est réintégrée à la demande du Préfet en zone NI (loisirs). La réalisation d'un espace de loisirs et la création d'équipements et d'hébergements liés à l'activité existante sont alors autorisées.

Sur les zones agricoles, l'implantation des serres est possible à 3 mètres des voiries et des limites séparatives.

Au niveau du règlement graphique, sur la ZONE UA (Secteur Jules Ferry), un emplacement réservé ER56 de 2m de large environ sur la parcelle 17 a été créé pour permettre une continuité piétonne le long de l'avenue Aiguier. Sur la zone UB, l'ER25 du Secteur des Escudiers a été supprimé. L'intégration des terrains du Centre Technique Municipal dans la zone UC permet l'implantation de logements (H=7m et COS=0,30) ou de maison de retraite (H=9m et COS=1) avec la mise en place d'un emplacement réservé ER57 pour la création d'une voirie de desserte.

En ce qui concerne le Secteur des Tassys, un cheminement piétonnier permettant de rejoindre le centre du hameau à l'intérieur des futures opérations a été créé, afin d'éviter la

circulation des piétons sur la route départementale et permettre un cheminement plus agréable et sécurisé.

La création d'un secteur 3 AUb, autorise l'implantation immédiate des stades, tribunes et logement de fonction en complément des équipements existants après étude hydraulique.

Mme. FLORY indique à M.CODOMIER que les zones 2AUb sont des zones alternatives et ne permettent aucun plan d'ensemble contrairement aux zones 2AUa, zones strictes. À ce titre, M. le Maire précise que cela permet à la Commune de ne pas payer les réalisations de voirie. M.CODOMIER remarque que les densifications inscrites dans le SCOT et la loi SRU, augmentent, et fait part de son avis favorable. Toutefois, les conséquences de diminution des marges de recul à 15 mètres sur les départementales peuvent être un frein pour la création de pistes cyclables. M. le Maire précise que le Conseil Général a les emprises sur les terrains pour l'emplacement des pistes cyclables.

Concernant les limitations de 5 mètres à 3 mètres pour les constructions de piscines, M. le Maire précise qu'une régularisation était nécessaire afin de ne pas désavantager les petits lots. Concernant les stades de l'Estagnol, M. le Maire réitère son approbation de respecter la loi sur l'eau, inscrite dans la loi SRU. En ce qui concerne la zone des Tennis des Peupliers, M. le Maire indique à M.CODOMIER que le COS est réduit. Enfin, M. le Maire rappelle son engagement moral de ramener une partie de la ZNIEFF en zone naturelle et indique que le Conseil Municipal prendra la décision.

T.P.M - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de services municipaux, à intervenir entre la Commune et la CATPM.

M. le Maire précise à M.COMBY qu'il n'y a pas de mise en commun des services.

Concernant la compétence de l'assainissement, le contrat de la Commune avec Véolia est transféré à TPM.

REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE JULES FERRY – DESIGNATION D'UN COMITE CONSULTATIF

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé d'approuver la création et la composition du Comité Consultatif Jules Ferry.

Sont désignés membres titulaires du comité les personnes suivantes ;

M.SIMON Gérard

M.ESPENON Max

M.EMERIC Jean-Pierre

M.SIEGWALD Jean-Pierre

M.SUZZONI André

M.PALAZY Edouard

M.FOURNIER Joseph

M.VOLPIN Marc

M.LAUGIER Gérard

M.CORPORANDY Raymond

M.SABATHE Jean-Pierre

M.COMBY Pascal

Sont désignés membres consultatifs du comité les personnes suivantes :

Un représentant du cabinet d'architecture LUYTON

Un représentant du CAUE

M. COLLAS Alain

M. GIRAUDO Daniel

M. POMMERON Jacky

M. BERTRAND Eric

M. ORILLON Alexis et M. de MARQUEISSAC Hervé

M. HALLANT Rémy

M. le Maire précise que 5 candidats seront retenus sur une vingtaine de dossiers retirés. Des rencontres avec dialogue compétitif seront mises en place pour travailler sur les projets finaux.

DEVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE AVEC LE DEPARTEMENT-DESIGNATION D'UN COMITE CONSULTATIF

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé de créer « le Comité Consultatif sur la Développement Durable » et de fixer sa composition comme suit :

M. Christian SIMON, Maire

M. Jean-Pierre SIEGWALD, Adjoint

M. Jean-Pierre EMERIC, Adjoint

Mme Anne Marie METAL, Adjoint

Melle Paule MISTRE, Adjoint

M. Gérard LAUGIER, Adjoint

M. Raymond CORPORANDY, Conseiller Municipal

M. Gérard SIMON, Président du Syndicat de l'Est

Mme Catherine DURAND, Présidente du Syndicat de l'Eygoutier

M. Jean CODOMIER, Conseiller Municipal

M. ROCHE Albert, Conseiller Municipal

M. Stéphane GOLETTA, Président de la Crau Environnement

Mme Josette FAYS, Présidente de l'Association VIE

M. Michel GUEIRARD, Président Hyères Hortipole

M. Michel FOURMILLIER, Président Syndicat Horticole

M. Alain COLLAS, DGS

M. Daniel GIRAUDO, DST

M. Jacky POMMERON, Responsable des Services Techniques

M. Alexis ORILLON, Adjoint au Directeur de Cabinet

M. Paul BRUNETTO, Syndicat de l'Eygoutier

M. Joseph FOURNIER, Symielec Var

Mme Danièle BEURTON, Présidente du JIS

M. Maurice ISSARTEL, Président CCSC

M. Pierre ASNAGLI, Association Barrage

M. Osvaldo GOLETTA, Président Sté de Chasse

M. Guy GASPERINI, Président AOC Provence

M. Cyril BERNASCONI, Personne à mobilité réduite
M.CODOMIER, Conseiller municipal d'opposition
M.ROCHE, Conseiller municipal d'opposition

AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LA CAISSE DES ECOLES ET LE CCAS –PRESTATIONS DE SERVICE DE TRANSPORT

Rapporteur M.DAMPENON

A l'unanimité, il est décidé d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant groupement de commandes entre la Commune, la Caisse des Ecoles et le CCAS puis d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ce document avec les représentants du CCAS et de la Caisse des écoles.

M. le Maire signale à M.CODOMIER que TPM propose aux écoles un transport gratuit pour la visite de structures culturelles de TPM.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AVENUE LIEUTENANT JEAN TOUCAS - LE France

Rapporteur M.LAUGIER

A l'unanimité, il est décidé :

- d'autoriser l'occupation du domaine public par une terrasse liée à l'activité du Bar Restaurant Le France sur l'Avenue Jean-Toucas au prix de 23 € le m² par an.
- De charger M. le Maire, par arrêté municipal, de définir les conditions de cette occupation.

Il est précisé à M.COMBY qu'une place de parking est supprimée respectant les conditions de la Charte prévue à cet effet.

CONDITIONS DE CESSION D'OUVRAGE CANAL DE PROVENCE

Rapporteur M.SIMON Gérard

A l'unanimité, il a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de cession d'ouvrage entre la Commune et le Canal de Provence pour le chemin des Aulnes et des Saules, ainsi que le Chemin des Genévriers.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur M.DAMPENON

A la majorité, il est décidé de prévoir les autorisations spéciales en recettes et en dépenses par la décision budgétaire modificative comme suit :

- Fonctionnement : 1 139 720.00 €
- Investissement : 697 434.00 €

Concernant la section de fonctionnement de dépenses, M. le Maire précise à M.CODOMIER que les frais de vêtements sont destinés aux agents des Ordures Ménagères.

Concernant les contrats de prestations s'élevant à 93 000 euros, il est indiqué à M.CODOMIER qu'il s'agit de diverses prestations comme le débroussaillage, la dératisation, des repas prévus pour les détenus, le nettoyage des Bacs à ordures Ménagères, et le contrat avec Kroc'can.

Pour les recettes, M.DAMPENON précise que la taxe des Ordures ménagères équivaut aux 6 mois versés par la CCVG. Par ailleurs, l'Etat a versé la dotation nationale de péréquation.

Il est précisé que les décisions modificatives de TPM concernant le budget seront votées en septembre. Une fois ces décisions votées, les chiffres exacts seront connus et la Commune votera alors les décisions modificatives à son tour.

Pour la section d'investissement, la Commune bénéficie du fond de concours de TPM d'une valeur de 100 000 euros pour l'investissement. Il est précisé à M.COMBY que les 451 880.00 euros correspondent au complément du marché à bon de commande pour la voirie, afin d'obtenir le versement anticipé du FCTVA.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OFFICE DE TOURISME

Rapporteur Mme METAL

A l'unanimité, Il est décidé d'allouer une subvention à l'Office de Tourisme d'un montant de 16 000 euros pour l'exercice 2009.

M. le Maire précise que la CCVG n'a accordé que 15 000 € de subvention sur les 32 000 demandés.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Rapporteur Mme METAL

A l'unanimité, il est décidé :

- D'autoriser M. le Maire à conclure le Renouvellement du Contrat Educatif Local avec l'Etat, pour une durée de 3 ans dans le but de mettre en cohérence et de pérenniser qualitativement et quantitativement les activités périscolaires et extrascolaires au profit des jeunes craurois, qu'elles soient communales ou associatives.
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations locales et notamment l'association Jeunesse Inter Services afin de poursuivre les activités en faveur des jeunes.
- De solliciter l'aide financière globale du Département pour l'ensemble des actions menées par la Commune et les Associations dans le cadre du Contrat Educatif Local et d'autoriser M. le Maire à reconduire cette demande chaque année pour la durée du contrat.

M.CODOMIER regrette la diminution du soutien de l'Etat et du Département. Il est précisé que plusieurs acteurs participent au contrat éducatif local comme les crèches, la base nautique, le Club de Hand etc.

Monsieur le Maire indique à M.ROCHE que la défaillance d'aide financière s'élève à environ 110 000.00 € et précise que la Commune se substitue aux partenaires. Il sera donc demandé aux acteurs de faire des économies. Par ailleurs, aucune augmentation de cotisations n'est à envisager car les barèmes de la CAF sont à respecter.

ASSOCIATIONS – CONVENTION GENERALE

Rapporteur Mme METAL

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le projet de convention générale avec les associations.

Mme METAL signale à M.CODOMIER que les associations doivent en plus de la Commune, faire appel aux partenaires privés. M.CODOMIER souhaite que la Commune mette en place une aide technique administrative (Demande d'aide aux Institutions, travail avec les Assedic etc.). Il est précisé que la Municipalité met déjà en place un dispositif d'aide aux associations pour les demandes de subventions. En complément des demandes de subventions

communales, Mme GALIAN ajoute qu'elle se tient à disposition pour les demandes de subvention du Conseil Général. Mme METAL indique que les modifications de statut sont précisées aux Assemblées Générales.

Il est précisé qu'en cas de dissolution d'une association, le matériel subventionné revient à la Collectivité. La Convention peut être renouvelée 3 fois. Concernant l'apposition du logo de la Commune, celui-ci est un gage de qualité, de fiabilité.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS

Rapporteur M.EMERIC

A l'unanimité, il est décidé d'accorder le dégrèvement de 50% de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs dans les conditions prévues à l'article 1647-00 bis du code Général des Impôts pour une durée de 5 ans, à compter de l'année suivant celle de l'installation.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX – MODIFICATION DES DELIBERATIONS PRECEDENTES

Rapporteur M. le Maire

A l'unanimité, il est décidé :

- D'attribuer une indemnité de fonction aux nouveaux conseillers délégués et de modifier certains montants
- De mettre à jour les lignes des tableaux récapitulatifs (point n°3 et 4) de la délibération n°08/5/11 du 1^{er} octobre 2008 concernant les indemnités mensuelles allouées.
- De fixer, suite aux nouvelles délégations, les indemnités de Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux délégués, dont les noms suivent, à compter du 17 juillet 2009.
 - M.SUZZONI
 - M.ALLAMANE
 - M.ROQUEBRUN
 - M.ANDRIEU
 - M.CORPORANDY
 - Mme. FILIPPI
 - Mme. MICHEL
 - Mme. TESSORE
 - Mme DANIEL
 - Mme AUNON
 - Mme DAZIANO
 - Mme. MARTINEZ
- De modifier ou octroyer, à compter du 17 juillet 2009, l'indemnité mensuelle des élus.
- De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, compte 653

M. le Maire fait part des nouvelles délégations attribuées aux adjoints et Conseillers Municipaux dans le tableau présenté ci-dessous :

MAIRIE		TPM
Personnel	Le Maire	Commission Agriculture et Forêts
Sécurité Police		Commission Développement Economique
SCOT		Commission Voirie Communautaire et Parcs de stationnement
Projets structurants		Commission Finances, Administration Générale, et Communication
Installations classées (La Varoise)		(Suppléant Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
Communication	Cécile DANIEL	
Commémorations, cérémonies, et protocole	Josiane AUNON	
Jumelage		
Etat civil	Jean-Pierre SIEGWALD	Commission Transports et Déplacements
Administration générale		Commission Voirie Communautaire et Parcs de stationnement
Délégation de signature du personnel		Commission Aménagement de l'Espace
Transports scolaires, extrascolaires, et collectifs		Commission Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat
Sports	Anne-Marie METAL	Commission Sports
Vie associative		Commission Formation, Enseignement supérieur, et Recherche
Mise à disposition des locaux (sauf Maurric) et minibus		
Affaires scolaires et enseignement	Alain ROQUEBRUN	
Restauration scolaire		
Enfance et Jeunesse : Accueil Périscolaire, Accueils de Loisirs, Prévention Délinquance, et relations avec le JIS	Elodie TESSORE	
Petite enfance : Crèches et assistantes maternelles	Coralie MICHEL	
Finances	Christian DAMPENON	Commission Finances, Administration Générale, et Communication
Demande de subvention de la commune		Commission Culture
Commande publique		(Titulaire Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
Fiscalité		

Parc de matériels administratifs (mobilier, bureautique, informatique, réseaux, multimédias, ...)		
Environnement	Paule MISTRE	(Suppléante)
Propreté urbaine		
Espaces verts communaux		
Développement durable		
Espaces naturels et cours d'eau		
Urbanisme	Jean-Pierre EMERIC	Commission Aménagement de l'Espace
Agriculture		Commission Agriculture et Forêts
Affaires foncières		Commission Développement Economique
Règlement de publicité		Commission Environnement, Développement Durable, et Cadre de Vie
Pôle social	Patricia GALIAN	Commission Formation, Enseignement supérieur, et Recherche
Emploi		Commission Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat
Logements sociaux		Commission des Sports
3ème âge	Marie-Claude GARCIA	(Suppléante)
EHPAD, maisons de retraite, accueil de jour		
Santé		
Personnes à mobilité réduite		
Télé alarme	Jean-Claude ANDRIEU	
Portage de repas		
Actions caritatives	Michèle DAZIANO	
CTM	Max ESPENON	(Suppléant)
Gestion des ERP		
Travaux d'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie, mobilier urbain, et éclairage public) et parc d'outillage		
Risques naturels, plan de sauvegarde, réserves de sécurité civile, débroussaillage		
CCFF	Raymond CORPORANDY	
Zones d'activités	Gérard LAUGIER	Commission Tourisme et Ouverture Maritime
Foires et marchés		Commission Environnement, Développement Durable, et Cadre de Vie
Festivités et relations avec le COF		Commission Transports et Déplacements
Mise à disposition de matériel événementiel		

Affaires du quartier de La Moutonne		
Commerce et artisanat	Bianca FILIPPI	
Tourisme	Christine MARTINEZ	
Culture	Marc ALLAMANE	Commission Culture
Location de Maurric		Commission Tourisme et Ouverture Maritime
Ordures ménagères, déchets verts, encombrants, déchetterie	André SUZZONI	(Suppléant)
Entretien et maintenance du parc de matériel roulant		
Travaux neufs voirie et réseaux divers, mobilier urbain, et éclairage public	Gérard SIMON	
Eaux pluviales, eaux usées, adduction d'eau potable, SCP Canal de Provence		
Cimetières		
(Syndicat de l'Eygoutier)	Catherine DURAND	

M. le Maire indique à M.CODOMIER que le nombre de commissions a augmenté considérablement depuis l'entrée de la Commune dans la CATPM. Le travail réalisé par ces commissions est ensuite validé au Conseil Communautaire. Il précise également que la répartition des indemnités est due aux nouvelles délégations. Cependant, l'enveloppe municipale allouée aux élus reste inchangée.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :

⇒ **Décision n°09/09** de produire les mémoires en défense et tout document qu'il sera utile de produire, dans le cadre de la requête n°0901485-1 déposée le 15 juin 2009 auprès du Tribunal Administratif de Toulon par M.DROUINEAU Francis, et confier au cabinet LLC et Associés agissant par Maître LEFORT, avocat au Barreau de Toulon, le soin de défendre les intérêts de la Commune.

Les crédits nécessaires à la dépense seront prélevés sur le chapitre 011 du budget communal.

M. le Maire procède également à la lecture d'un extrait d'une revue « l'Association des Maires de France » sur les antennes relais et les conséquences des champs électromagnétiques. Il est signalé que ce n'est pas à La Commune d'effectuer les mesures mais aux Services de la Préfecture. M. le Maire rappelle qu'il applique le principe de précaution à ce sujet.

Concernant l'école de musique, M.ALLAMANE fait part d'un courrier reçu par le trésorier répondant à M.ROCHE sur son intervention au Conseil Municipal du 12 juin dernier. Cette lettre fait part d'une étude comparative entre plusieurs écoles de musique se situant dans la même strate que la commune de la Crau, et indique une bonne gestion.

Concernant les clubs de football de la Crau et Carqueiranne, M.ROQUEBRUN procède à la lecture de la lettre adressée par l'ancien Président du club de foot de Carqueiranne, dans laquelle celui-ci évoque sa volonté de quitter le club, non pas à cause de leur fusion, mais pour laisser place à un nouveau dynamisme.

M. ROQUEBRUN tient à préciser également à M.CODOMIER que les dirigeants de ces deux clubs ont demandé un avis à M. le Maire concernant la fusion et non une décision.

M. le Maire informe aussi que la fusion est surtout due au nombre important d'inscriptions, et son intérêt est de mutualiser les moyens. Pour finir, M.ROQUEBRUN souligne l'intérêt du bénévolat.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance
B.FILIPPI